



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session

Victoria Falls (Zimbabwe) 23-27 mars 2020

Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires régionaux de la FAO (statistiques, forêts et faune sauvage, pêches)

Résumé

Quatre réunions de comités et commissions statutaires thématiques régionales sont organisées dans le cadre du programme régional de la FAO. Elles sont essentielles pour offrir aux pays de l'ensemble de la région Afrique des espaces de dialogue et de débat aux fins d'une orientation commune des domaines d'activités de ces comités et commissions. Les commissions dressent un bilan des échanges et définissent des priorités et recommandations qui visent à rationaliser les programmes nationaux et/ou régionaux dans les domaines concernés.

Le présent document fournit une vue d'ensemble des questions soulevées, des résultats obtenus et des recommandations qui concernent la Conférence régionale pour l'Afrique émanant des réunions de quatre comités et commissions suivants pendant l'exercice biennal 2018-2019:

- la vingt-sixième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA);
- les vingt et unième et vingt-deuxième sessions de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA);
- la vingt-deuxième session du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE);
- la dix-huitième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC-Secretariat@fao.org

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

I. Contexte

A. Vingt-sixième session de la Commission africaine des statistiques agricoles

1. La Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) a tenu sa vingt-sixième session à Libreville (Gabon) du 4 au 8 novembre 2019. Y ont participé 112 délégués des États membres de la Commission, ainsi que des représentants de 12 institutions et organismes régionaux ou internationaux. Le nouveau bureau a été élu; il est composé d'un président (Gabon), d'un vice-président (Sénégal) et de deux rapporteurs (Kenya et Tunisie).
2. Cette vingt-sixième session avait pour thème «Améliorer les politiques alimentaires et agricoles en Afrique sur des bases factuelles grâce à des statistiques de pointe». Dans cette perspective, et pour aider les pays membres à mieux collecter, traiter, analyser, diffuser et comparer les données et à établir des indicateurs relatifs aux ODD, la réunion portait sur les huit grands thèmes suivants: i) activités de la FAO relatives aux statistiques agricoles et alimentaires dans la région Afrique depuis la dernière session de la Commission; ii) mesurage des indicateurs sur les ODD; iii) mesurage des statistiques sur la sécurité alimentaire; iv) Programme mondial du recensement de l'agriculture et dimension genre; v) Initiative 50 x 2030; vi) données ouvertes dans les statistiques agricoles; vii) statistiques sur l'utilisation de l'eau, la pêche et la foresterie; viii) partenaires.
3. Plusieurs priorités ressortent des 87 recommandations approuvées lors de la vingt-sixième session de la CASA:
 - a) la mise en œuvre du Plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales (PSSAR) par les pays membres;
 - b) la FAO doit accélérer ses efforts pour mobiliser des ressources afin de financer la deuxième phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;
 - c) il convient que les pays membres examinent les résultats de l'enquête, vérifient leur profil et la liste des points focaux nationaux pour chaque indicateur relatif aux ODD et communiquent leurs observations à cet égard à l'adresse suivante: SDG-questionnaires@fao.org;
 - d) il est nécessaire que la FAO, en concertation avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union Africaine (CUA), continue de plaider pour mobiliser les ressources et les engagements nécessaires à l'adoption, la production et l'utilisation d'indicateurs mondiaux relatifs aux ODD;
 - e) la FAO doit promouvoir une généralisation de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), traduire en français l'outil de compilation des bilans des disponibilités alimentaires, veiller à la publication des pratiques optimales des pays concernant l'élaboration des bilans alimentaires, soutenir l'établissement et la diffusion de méthodes et procédures claires pour estimer le pourcentage de pertes vivrières (enquête après récolte) et l'intégration des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les bilans alimentaires;
 - f) la FAO doit continuer de collaborer avec les organisations et communautés économiques régionales aux fins d'une coordination renforcée dans la région pour ce qui a trait à la compilation, l'analyse, la diffusion et l'emploi des données relatives aux disponibilités alimentaires au service des processus de prise de décision;
 - g) il faut que les pays membres utilisent d'autres plateformes de diffusion des données dans des formats publics, en particulier le portail de données par pays de l'autoroute de l'information en Afrique (AIA) de la Banque africaine de développement (BAfD), puisque la FAO cesse de soutenir techniquement la plateforme CountrySTAT;
 - h) les pays membres ne doivent pas quitter les groupes techniques opérationnels du projet CountrySTAT, car ce mécanisme permet de normaliser et mettre en commun les bonnes pratiques;
 - i) il convient que les pays membres encouragent la mise en œuvre d'une enquête sur la consommation des ménages et la collecte de données afin, notamment, d'estimer les paramètres de calcul de l'indicateur relatif à la prévalence de la sous-alimentation;

- j) les pays membres sont invités à s'appuyer sur le Volume 2 du Programme du recensement mondial de l'agriculture 2020 comme document de référence pour préparer techniquement et effectuer le recensement, et pour mobiliser des ressources nationales à cet effet afin de ne plus dépendre du financement fourni par les donateurs;
- k) l'organisation par la FAO de la table ronde consacrée au Volume 2 du Programme du recensement mondial de l'agriculture 2020 réunissant les pays non anglophones;
- l) les pays membres doivent recourir au logiciel Survey Solution pour réaliser les questionnaires des différents modules du recensement de l'agriculture, et plaider pour l'intégration de la dimension genre dans le recensement;
- m) les pays membres ont accueilli favorablement le lancement de l'Initiative 50 x 2030 par les principaux acteurs du développement agricole (dont FAO, Fonds international de développement agricole [FIDA] et Banque mondiale), qui a pour but d'aider 50 pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'Afrique, d'Asie, du Proche-Orient et d'Amérique latine à renforcer leurs systèmes de statistiques agricoles en soutenant l'organisation d'enquêtes pour collecter des données agricoles pertinentes à l'horizon 2030;
- n) les pays membres se sont félicités du lancement par la FAO, le FIDA et la Banque mondiale du Système d'information sur les moyens d'existence ruraux, qui permettra de générer et compiler des données sur le revenu, les moyens d'existence et le développement rural, mais aussi de diffuser les résultats de l'enquête réalisée auprès des ménages et des exploitations dans le cadre de l'Initiative 50 x 2030 aux fins d'éclairer la formulation des politiques;
- o) les pays membres se sont félicités de la nouvelle plateforme de la FAO visant à partager les fichiers de microdonnées sur l'alimentation et l'agriculture ainsi que de l'initiative Nourrir l'Afrique de la BAfD et du plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine qui y est associé, y voyant un moyen d'accompagner la production de statistiques agricoles;
- p) la CASA a par ailleurs recommandé à la FAO de: i) poursuivre ses activités de renforcement des capacités pour que les pays puissent établir des systèmes de collecte de données dans la pêche et l'aquaculture conformes à des normes internationales appropriées et précises; ii) soutenir et élaborer des méthodologies sérieuses pour recueillir des données sur la pêche continentale, étant donné les difficultés que rencontre ce secteur dans plusieurs pays de la région; iii) travailler à une meilleure prise en compte des données relatives aux arbres et forêts dans les statistiques agricoles et améliorer les données socioéconomiques qui touchent à l'utilisation des forêts, notamment la contribution de ces ressources à l'emploi, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement; iv) coopérer étroitement avec les organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux sur les questions liées à la collecte et à l'analyse des données; v) accentuer les efforts pour améliorer les taux de réponse aux fins d'actualiser la liste des points focaux chargés de répondre aux divers questionnaires de la FAO au niveau des pays, pour collaborer avec les organismes régionaux et, si nécessaire, pour resserrer et pérenniser les relations entre le personnel de la FAO responsable du questionnaire et les points focaux;
- q) la CEA doit continuer à mener le programme de formation des gestionnaires, dont le rôle est crucial, et étudier d'éventuels partenariats pour en accompagner la mise en œuvre et donner une forte impulsion à son intégration dans la phase 2 du plan d'action de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;
- r) la CASA a approuvé le lieu et la date de sa vingt-septième session, qui aura lieu à Dakar (Sénégal) en novembre 2021.

4. Les documents de la vingt-sixième session de la CASA sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/economic/ess/ess-events/afcas/afcas26/fr/>.

B. Vingt et unième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

5. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a tenu sa vingt et unième session à Dakar (Sénégal) du 19 septembre au 23 juin 2018. Étaient présents à la session 187 participants: 110 représentants de 26 pays membres et de trois pays ayant le statut d'observateur, et six représentants d'organismes et d'institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que 11 représentants de neuf organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales
6. La vingt et unième session de la Commission s'est tenue en concomitance avec la cinquième Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage (SFFSA), autour d'un thème commun: «Restaurer les forêts, les paysages et la faune sauvage: Libérer les opportunités pour un développement durable en Afrique». Dans le cadre de ce thème, les participants aux travaux de la vingt et unième session de la Commission et aux activités menées au cours de la semaine se sont attachés à mettre en exergue le rôle fondamental de la gestion durable et de la restauration des forêts, des paysages et de la faune sauvage pour faire face aux défis environnementaux et socioéconomiques dans la région – défis qui sont interconnectés –, en particulier l'insécurité nutritionnelle, le changement climatique, la dégradation des terres et la désertification.
7. S'agissant des recommandations qui concernent la Conférence régionale pour l'Afrique, la CFFSA:
 - a) a reconnu le rôle fondamental des forêts et de la foresterie pour atteindre l'ODD 2, et a invité les membres à concrétiser les recommandations du HLPE et du CSA sur la base d'un processus ouvert;
 - b) a demandé à la FAO d'animer un dialogue intersectoriel de haut niveau sur la question, entre le secteur des forêts et les autres secteurs concernés, aux niveaux national et régional, et a appelé les membres à investir les ressources nécessaires dans la gestion durable des forêts et de la faune sauvage afin de pérenniser et d'améliorer leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable;
 - c) a encouragé les pays à participer activement au processus d'évaluation des ressources forestières de 2020 et à collaborer avec la FAO et les institutions partenaires afin de créer des synergies en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données et de réduire les chevauchements d'activités;
 - d) a réaffirmé l'importance des concessions forestières comme moyen permettant d'assurer la gestion durable des forêts dans les pays tropicaux, s'est félicitée des directives d'application volontaire relatives à l'utilisation des concessions forestières dans les régions tropicales, et a prié les pays de les appliquer et de veiller à ce que les coûts liés à leur application demeurent accessibles aux concessionnaires forestiers;
 - e) a demandé à ses membres d'envisager de recourir à d'autres formes de partenariat en Afrique, en plus des concessions, pour favoriser la gestion durable des forêts et obtenir des retombées économiques, sociales et environnementales;
 - f) a encouragé ses membres à participer à l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) menée par les pays pour restaurer 100 millions d'hectares sur le continent d'ici 2030, et a demandé à la FAO d'appuyer l'élaboration des plans de remise en état, la formulation des projets nationaux et transfrontaliers, et la mobilisation de ressources;
 - g) a salué les efforts consentis par les États membres en faveur d'une gestion durable de la faune sauvage et a recommandé que la faune sauvage soit pleinement intégrée dans les politiques et les stratégies nationales relatives aux forêts, afin de contribuer à une meilleure conservation de ces ressources et à leur gestion durable;
 - h) a demandé à ses membres de faire en sorte que les stratégies et plans nationaux de gestion de la faune sauvage, et leur mise en œuvre, soient alignés sur les programmes, stratégies, cadres et initiatives africains pertinents;

- i) s'est félicitée de l'appui que l'Organisation a fourni jusqu'à présent pour mettre en avant la question des zones arides de l'Afrique et en faveur de l'évaluation, du suivi, de la gestion durable et de la restauration des forêts dans la région, en particulier dans le cadre du projet Action contre la désertification, qui contribue à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte. Elle a par ailleurs recommandé aux pays membres d'étendre l'application du projet et de promouvoir le concept de muraille verte, et autres efforts de restauration de grande ampleur, dans tous les pays arides, notamment en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne;
- j) a félicité les États membres, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Commission de l'Union africaine pour leurs efforts visant à étendre le concept de la Grande muraille verte à la région de la SADC et, dans le cadre de cette initiative, a recommandé aux pays membres et à la SADC de développer davantage le programme de Miombo, avec la FAO et les partenaires de la septième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7); elle a exhorté les membres à étudier de nouvelles possibilités d'extension de ces initiatives et à tirer parti des ressources et des moyens de financement disponibles;
- k) a demandé que la FAO prête son concours afin de trouver des systèmes et des techniques de production durable de bois de feu et de charbon de bois;
- l) a encouragé les pays à développer davantage la chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux, afin de développer les économies rurales;
- m) est convenue d'organiser la vingt-deuxième session de la CFFSA en Afrique du Sud du 9 au 23 mars 2020.

C. Vingt-deuxième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

8. La vingt-deuxième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), initialement prévue en novembre 2019, s'est finalement tenue à Skukuza-Mpumalanga (Afrique du Sud) du 9 au 13 mars 2020. Étaient présents 331 représentants de 25 pays membres et de trois organismes du système des Nations Unies. Des observateurs venus d'organisations intergouvernementales, de communautés économiques régionales, d'organisations non gouvernementales internationales et régionales, d'organisations de jeunes, du monde académique et d'institutions de recherche ont également participé à la manifestation.
9. La vingt-deuxième session de la CFFSA s'est tenue en concomitance avec la sixième Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage (SFFSA), autour d'un thème commun: «Forêts et faune sauvage: La diversité de l'Afrique pour une prospérité et une sécurité partagées». Autour de ce thème, cette session et les activités connexes organisées durant la SFFSA visaient à souligner la richesse des forêts, des paysages et de la faune sauvage de la région en termes de biodiversité, ceux-ci étant tous essentiels pour assurer la résilience des paysages et des moyens d'existence, promouvoir le développement durable et renforcer la sécurité alimentaire, énergétique et nutritionnelle.
10. La session a été l'occasion pour les pays membres d'approuver un programme d'action centré sur les priorités suivantes: i) promotion et positionnement des secteurs des forêts et de la faune sauvage en Afrique; ii) financement durable des programmes pour les forêts et la faune sauvage en Afrique; iii) remise en état pour renforcer la résilience; iv) renforcement de l'action contre la déforestation, l'exploitation et le commerce illicites des produits forestiers et de la faune sauvage pour un développement durable en Afrique; et v) promotion de l'éducation et des métiers dans les domaines des forêts et de la faune sauvage.
11. S'agissant des recommandations qui concernent la Conférence régionale pour l'Afrique, la CFFSA:
 - a) a exprimé ses préoccupations concernant la déforestation, l'exploitation et le commerce illicites des produits forestiers et de la faune sauvage, et a demandé aux membres de: i) mettre au point et appliquer, avec l'appui de la FAO ou d'autres partenaires lorsque cela est demandé, des programmes et actions stratégiques en faveur de l'utilisation durable et légale et du commerce

- transfrontalier des produits forestiers et de la faune sauvage; ii) gérer la déforestation et les incidences sur l'agriculture au moyen de partenariats intersectoriels et de dialogues multisectoriels; et iii) explorer de nouvelles sources d'énergie et moyens de réduire la pression sur les essences autochtones et les ressources forestières;
- b) a demandé à la FAO de continuer à aider les pays membres à évaluer et analyser les déterminants de la déforestation, et à élaborer des stratégies pour combattre le phénomène;
 - c) s'est dite inquiète que l'Afrique n'atteigne pas les cibles des contributions déterminées au niveau national, et a demandé aux membres d'être plus ambitieux dans les domaines de la prévention du changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de renforcer les cadres institutionnels et la collaboration intersectorielle aux échelons national, transfrontalier et régional, afin de s'attaquer aux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et d'accroître les multiples avantages tirés de la gestion durable et de la remise en état des forêts;
 - d) s'est félicitée des efforts des pays pour faire progresser l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) dans le cadre de leurs propres stratégies nationales de développement et de résilience, et a encouragé les membres à travailler en synergie avec AFR100, l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel et d'autres activités de restauration actuelles en les invitant à en faire une part intégrante de leur contribution à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et au Programme panafricain sur la restauration des écosystèmes au service d'une résilience renforcée;
 - e) a demandé à la FAO de soutenir le secrétariat et les pays de l'AFR100 en vue de renforcer la coordination intersectorielle et l'engagement des divers secteurs en faveur des efforts de restauration;
 - f) a invité les membres à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles et les a instamment appelés à appliquer les accords internationaux qui concernent la biodiversité et les forêts ainsi que le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
 - g) a demandé à la FAO de prendre les mesures adaptées en matière de foresterie pour donner suite à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, et à faire rapport des progrès réalisés à une prochaine session;
 - h) a invité les pays à adopter une approche multisectorielle rassemblant diverses parties prenantes pour mettre en œuvre des stratégies de gestion durable de la vie sauvage, conformément à la décision 14/7 de la Convention sur la diversité biologique et à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
 - i) a recommandé que les pays continuent d'élaborer des approches transfrontalières de gestion durable de la vie sauvage et de coopérer pour échanger des espèces sauvages dans une optique de repopulation et de restauration des ressources sauvages et des couloirs entre les zones protégées;
 - j) a recommandé à la FAO de renforcer les capacités en matière de gestion durable de la vie sauvage et en particulier pour ce qui touche l'interface homme-faune sauvage-bétail-écosystème, en facilitant les échanges Sud-Sud, en organisant plus de dialogues entre les multiples parties intéressées, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, et en améliorant l'accès aux connaissances et outils existants.

D. Vingt-deuxième session du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est

12. La vingt-deuxième session du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) s'est tenue à Libreville (Gabon), du 17 au 19 septembre 2019, avec la participation de 21 membres, y compris l'Union européenne, et d'observateurs d'un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales des pêches, d'organismes de coopération et d'organisations non gouvernementales.
13. Le Comité a approuvé l'évaluation présentée et les avis en matière de gestion formulés par le Sous-Comité scientifique à sa huitième session (Abidjan [Côte d'Ivoire], octobre 2018), et il a insisté sur la nécessité d'améliorer la recherche et la collecte de données dans la région, de revoir le mode de

présentation des avis scientifiques et des recommandations en matière de gestion et de renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires.

14. S'agissant de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), le Comité a observé que le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance au niveau des pays était une condition essentielle au développement d'une coopération plus efficace pour combattre la pêche INDNR aux plans sous-régional et régional. L'ensemble des pays membres du Comité ont été encouragés à devenir parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
15. Le Comité a exprimé ses préoccupations, constatant que son Secrétariat manquait à nouveau des capacités humaines et financières nécessaires pour exercer son mandat dans l'ensemble de la région. Le renforcement de ces capacités permettrait en outre au Comité de fournir à ses membres des recommandations en matière de gestion plus exhaustives, et ce plus souvent. Le Comité s'est penché sur un rapport préliminaire visant à évaluer le coût et les avantages d'une telle mesure. Sa conclusion générale était que le coût économique d'un renforcement des capacités du Comité serait largement inférieur aux avantages obtenus, moyennant des améliorations en termes de financement et d'organisation.
16. La session a appelé tous les partenaires, en particulier les pays d'Afrique, à contribuer davantage aux activités du Comité, et notamment à mettre en œuvre les décisions relatives aux avis en matière de gestion et au soutien financier.

E. Dix-huitième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique

17. La dix-huitième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) s'est tenue à Bamako (Mali) du 26 au 28 novembre 2019. Quarante-sept (47) délégués de 29 pays membres et trois observateurs ont participé à cette manifestation, y compris des gestionnaires nationaux de haut niveau qui n'avaient pas pu prendre part aux éditions précédentes en raison de problèmes de financement.
18. La session avait pour thèmes la durabilité de la production de l'aquaculture (rentabilité et questions socioéconomiques); le rôle des organismes dans la gestion des pêches continentales; les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté; les maladies des poissons et les contraintes environnementales.
19. Le Comité a invité les membres à:
 - a) promouvoir l'aquaculture, dans des exploitations privées de petite ou grande échelle et dans tous les environnements/systèmes; soutenir la recherche, notamment en matière d'alimentation animale et de renouvellement du matériel de reproduction; renforcer les liens entre la recherche et la vulgarisation; promouvoir l'aquaculture numérique; se pencher sur les activités après capture/récolte et en matière de commercialisation; et améliorer le partage d'expérience, par exemple dans le cadre de visites d'échange;
 - b) soutenir la pêche continentale artisanale afin que ce sous-secteur contribue davantage à la sécurité alimentaire, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté en encourageant l'application des Directives sur la pêche artisanale et en organisant un atelier de sensibilisation permettant de concevoir des plans d'action favorisant l'exécution de ces Directives à l'appui de la pêche continentale en Afrique.